

Image not found or type unknown



Violence subie par mes parents

Par **Sunshine_old**, le **26/09/2007** à **22:44**

Bonjour, rn Premièrement je ne sais pas trop si ce site est Canadien, Français ou autre, mais moi j'habite au Québec, donc je ne sais pas si quelqu'un va pouvoir me répondre. J'ai été placé en famille d'accueil à l'âge de 15 ans suite à des années de mauvais traitements. Mon père et ma mère (surtout mon père) me traitaient de tout les noms, me frappaient, mon père venait me voir lorsque j'étais nue dans mon bain, il a souvent essayé de me déshabiller de force devant ma mère, etc. Je me demandais donc si je pouvais entreprendre des procédures judiciaires contre mon père ou s'il est trop tard (je vais bientôt avoir 20 ans). je vous remercie.

Par **Dinah**, le **29/09/2007** à **22:57**

Bonjour.rnrnIl s'agit d'un site français, et donc malheureusement je ne peux pas répondre avec exactitude à votre question, étant donné que je ne connais pas les règles québécoises en matière de prescription des crimes et délits.rnJe pense que vous devriez quand même engager une procédure judiciaire, en allant porter plainte. De toute façon, s'il y a réellement prescription, l'affaire sera classée sans suite pour ce motif. Mais peut-être que vous êtes encore dans le délai pour agir, tout dépend de la loi en vigueur.